



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **15 mai 2017**

Décision n° **CP-2017-1669**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Travaux de restructuration et reconstruction du collège Lassagne - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 mai 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 16 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 15 mai 2017**Décision n° CP-2017-1669**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Travaux de restructuration et reconstruction du collège Lassagne - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

L'opération porte sur la déconstruction et la reconstruction complète du collège Lassagne à Caluire et Cuire. Le programme prévoit la réalisation de 19 salles d'enseignement banalisées (ainsi que des extensions possibles), 4 salles d'enseignement scientifique, 2 salles de technologie, une salle de musique, une salle de dessin, un pôle administration, un pôle vie scolaire, la réalisation d'espaces sportifs et récréatifs extérieurs, les locaux adaptés pour l'enseignement Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), les locaux de restauration, les locaux techniques et de maintenance ainsi que la réalisation d'une salle polyvalente soit une surface utile d'environ 5 134 m². Un plateau sportif et une piste d'athlétisme seront aménagés à l'ouest de la parcelle. On retrouvera à l'est, les places de parking.

L'opération globale de travaux est décomposée en 19 lots :

- lot n° 1 : déconstruction désamiantage bâtiment A,
- lot n° 2 : déconstruction désamiantage bâtiments B, F et G,
- lot n° 3 : terrassements généraux - gros œuvre - façades,
- lot n° 4 : charpente bois - habillage bois - couverture et bardage zinc,
- lot n° 5 : étanchéité,
- lot n° 6 : mur rideau - menuiseries extérieures bois-aluminium - occultations,
- lot n° 7 : serrurerie - métallerie,
- lot n° 8 : menuiseries intérieures bois - mobilier - signalétique,
- lot n° 9 : cloisons - doublages - plâtrerie - plafonds suspendus - peinture - nettoyage,
- lot n° 10 : chape - carrelage - faïence,
- lot n° 11 : sol souple - sol sportif,
- lot n° 12 : ascenseur,
- lot n° 13 : chauffage ventilation,
- lot n° 14 : plomberie sanitaire,
- lot n° 15 : paillasses,
- lot n° 16 : électricité courants forts et courants faibles,
- lot n° 17 : équipements de cuisine,
- lot n° 18 : voirie réseaux divers,
- lot n° 19 : espaces verts.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs à la restructuration et reconstruction de collège Lassagne à Caluire et Cuire, pour le lot suivant :

- le lot n° 2 : démolitions - désamiantage

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur, par décision du 10 avril 2017, a choisi pour le présent lot, l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise suivante :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			€ HT	€ TTC
2	désamiantage et démolition des bâtiments B, F et G	Roger Martin	289 000	346 800

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché et tous les actes y afférents avec l'entreprise suivante : lot n° 2 - désamiantage et démolition des bâtiments B, F et G - entreprise Roger Martin, pour un montant de 289 000 € HT, soit 346 800 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P34 - Education, formation, individualisée sur l'opération n° OP34O3370A - 172U - 2003 - collège Lassagne Caluire et Cuire - Restructuration pour un montant de 18 300 000 € TTC en dépenses et à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 à 2020 - compte 231 312 - fonction 221.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.